

A Mesdames et Messieurs les Bourgmestre  
Pour information à :  
Mesdames et Messieurs les Gouverneurs de  
province  
Mesdames et Messieurs les Commissaires  
d'arrondissement

<b>Votre correspondant</b> Christophe VERSCHOORE	<b>T</b> 02 518 20 46	<b>Votre référence</b>	<b>Annexes</b> 1
<b>E-mail</b> christophe.verschoore@rrn.ibz.fgov.be	<b>F</b> 02 518 25 30	<b>Notre référence</b> III21/724/R/1929/09	<b>Bruxelles</b> 20 avril 2009

**Procédure d'urgence et d'extrême urgence pour l'obtention d'un document d'identité électronique pour enfant belge de moins de douze ans (Kids-ID).**

Mesdames, Messieurs,

Par circulaire du 29 novembre 2005, la procédure d'urgence relative à la carte d'identité électronique vous a été transmise.

Suite à la généralisation de la Kids-ID à l'ensemble des communes du Royaume à partir du 16 mars 2009, j'attire votre attention sur le fait que les propositions de procédure reprises dans la circulaire précitée restent d'application mais que les prix demandés pour l'obtention d'une Kids-ID en urgence ou en extrême urgence sont inférieurs de 7 euro par rapport aux prix demandés pour l'obtention d'une carte d'identité électronique en urgence ou en extrême urgence.

En effet, les tarifs suivants sont appliqués pour la Kids-ID :

**a) Transport exclusif par Group 4**

Le prix de revient d'une Kids-ID délivrée selon une **procédure d'extrême urgence** est de : **108 euro** + 22,68 euro (21% de TVA) = 130,68 euro.

Le prix de revient d'une Kids-ID selon une **procédure d'urgence** est de : **65 euro** + 13,65 euro (21% TVA) = 78,65 euro.

**b) Transport partiellement effectué par la commune**

Le prix de revient d'une Kids-ID, délivrée selon la procédure d'extrême urgence avec transport par la commune est de: **46 euro** + 9,66 euro (21% de TVA) = 55,66 euro.

**c) Transport exclusif par la commune**

Le prix de revient d'une Kids-ID, délivrée selon la procédure d'extrême urgence avec transport du document de base et de la carte d'identité par la commune est de: **27 euro** + 5,67 euro (21% de TVA) = 32,67 euro.

Vous trouverez, en annexe, le formulaire de demande d'une Kids-ID en urgence ou en extrême urgence.

Je vous invite également à consulter la dernière version des Instructions générales relatives aux documents d'identité électroniques pour enfants de moins de douze ans (Kids-ID) sur notre site Internet [www.ibz.rrn.fgov.be](http://www.ibz.rrn.fgov.be) (Partie « Documents d'identité et cartes électroniques » – « Kids-ID »). Le point 3 relatif à la procédure d'urgence a été adapté.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre de l'Intérieur,

Luc VANNESTE  
Directeur général